Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le 11/06/2025
ID : 083-218301208-20250602-DELIB20250615-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2025-06/15

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	21
votants :	26
pour :	26
contre :	0
abstention :	0

L'an deux mille vingt cinq
le 2 juin à 19 heures
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2025

PRESENTS :
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme CRETELLO Karine.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à Mme PRATI Corinne.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :
M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2025 - 2028

La Commune de Saint-Zacharie affirme son engagement en faveur de l'éducation, de l'épanouissement et de la réussite de tous les enfants. Consciente que le parcours éducatif se construit sur l'ensemble des temps de vie (scolaire, périscolaire et extrascolaire), la Commune s'inscrit dans une démarche de coéducation, en collaboration étroite avec l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, les structures associatives, les familles et les partenaires locaux et dans les actions de la Convention Territoriale Globale – CTG « Les Collines ».

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2025–2028 a été élaboré dans cet esprit de coopération. Il vise à structurer une politique éducative locale cohérente, équitable et adaptée aux besoins des enfants du territoire et s'articule autour de cinq axes prioritaires définis collectivement : Citoyenneté, Culture, Santé, Sports et Environnement.

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L.551-1 relatif à l'organisation des activités périscolaires ;
Vu les décrets D.521-10 à D.521-12 du Code de l'Education modifiés par le décret n°2013-77 ;
Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le 11/06/2025
ID : 083-218301208-20250602-DELIB20250615-DE

Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;
Vu la circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 relative au Projet Éducatif Territorial (PEDT) ;
Vu la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 publiée au BO n°12 du 21 mars 2013 ;

Considérant le partenariat établi avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Var, la Caisse d'Allocations Familiales du Var et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, les acteurs éducatifs et associatifs locaux ;
Considérant que le PEDT formalise les engagements partagés pour une politique éducative de qualité, accessible à tous les enfants, et cohérente sur l'ensemble des temps de l'enfant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le Projet Educatif de Territoire – PEDT 2025-2028 de la Commune de Saint-Zacharie tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet avec les partenaires institutionnels concernés.

- De transmettre la présente délibération et le PEDT aux services compétents pour validation, en vue d'une mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2025.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour Copie Conforme

Le Maire

MAIRIE DE St ZACHARIE
83 (VAR)

Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Var le
et publication ou notification du